

Plan Local d'Urbanisme

Si vous envisagez d'entreprendre des travaux concernant votre maison individuelle ou ses annexes (*agrandissement, construction d'un garage, d'une dépendance, d'un abri de jardin, ajout de fenêtre de toit ...*), nous vous conseillons de prendre contact avec la Mairie afin que nous vous communiquions les démarches à effectuer et les dispositions à respecter.

Depuis 2008, la commune s'est dotée un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui définit les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique les secteurs constructibles, et les façons d'y construire, les zones qui restent naturelles et les parcelles réservées pour les constructions futures...

Il est le document de référence obligatoire à l'instruction des différentes demandes d'occupation ou d'utilisation des sols, comme les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations de travaux, etc.



- [Plan de zonage de la commune 509.52 Ko](#)
- [Zone A 738.99 Ko](#)
- [Zone AU 463.03 Ko](#)
- [Zone N 619.55 Ko](#)
- [Zone UA 1.05 Mo](#)
- [Zone UB 878.42 Ko](#)